

Premis Nit de Sant Jordi
2024

Prix Audiovisuel

>>>> Destiné aux créations audiovisuelles **inédites, en langue catalane** et conçues comme un support & outil **de sensibilisation grand public contre les violences de genre et/ou le harcèlement de toutes sortes.**

Objectifs

- S'associer aux efforts collectifs de prévention des violences de genre et du harcèlement de toutes sortes.
- Promouvoir l'utilisation de la langue catalane comme vecteur d'enjeux décisifs de société.
- Renforcer l'usage de la langue catalane dans le domaine de la création audiovisuelle contemporaine.

Participation

- Concours ouvert à tous les **particuliers** ou acteurs **collectifs** de Catalogne Nord.

Travaux admis

- Court très court (durée inférieure à 4 minutes)
- Spot pub (durée inférieure à 2 minutes)

Dotation

La dotation totale de ce Prix audiovisuel OPLC 2024 est de **1 500 €**.

Date limite

- Les travaux sont à envoyer, avant le **01/04/24**, à nitdesantjordi@omnium.cat
- Le titre du courriel sera **Premi Audiovisual**.
- Le courriel contiendra :
 - >>>>** Le fichier du travail, anonyme, en pièce jointe ou via un lien de téléchargement.
 - >>>>** Un PDF anonyme avec le scénario, la transcription et la note de réalisation.
 - >>>>** Un PDF avec les références permettant d'en identifier les auteurs (nom, prénom, adresse, adresse électronique, téléphone). Dans le cas d'un travail collectif, seront indiquées les références de la personne responsable du projet ainsi que de sa structure (classe et établissement scolaire, association, etc.)

Diffusion et exploitation ultérieures

Les travaux lauréats seront l'objet d'une **diffusion publique** sur les réseaux d'Òmnium Cultural Catalunya Nord ainsi que sur les supports de diffusion et de communication de l'Office public de la langue catalane et de ses membres institutionnels. Le producteur, individuel ou collectif, veillera à ce que, dans chacune des phases de production de l'œuvre, le droit à l'image (**Art. 9 du Code civil**) soit toujours respecté. De même, le producteur de l'œuvre ne s'opposera pas à une **diffusion institutionnelle** de son œuvre, dont il gardera les **droits moraux** inaliénables.

>>>> +infos contact@oplcat.eu

